

Ouvert uniquement aux  
habitants de  
Guilherand-Granges

## DOSSIER D'INSCRIPTION MERCREDIS 2024-2025

À déposer au secrétariat du Pôle Enfance Jeunesse  
du **24 au 28 juin**.

Horaires en continu du lundi au mercredi de 8h à 18h,  
Et du jeudi au vendredi de 8h à 17h.

Nom et Prénom du responsable légal .....

Adresse.....

.....

Téléphone.....Mail.....

N° Allocataire CAF / MSA .....

Nom de l'enfant	Prénom	Date de Naissance

**J'inscris mon enfant à l'année sur l'une des formules suivantes :** (détails au dos)

Journée                       Demi-journée (matin)\*                       Demi-journée (après-midi) \*

*\*Une fois par période, 1 sortie journée est organisée, pas d'accueil en ½ journée ce jour là*

**Fréquence de présence envisagée :**

Tous les mercredis

Un mercredi sur deux (Cocher la semaine souhaitée)

Semaines paires

Semaines impaires

Planning variable (Attention au moins la moitié des mercredis facturés, cf. règlement intérieur)

**Repas :**

Standard

Sans viande

PAI (Protocole d'accueil individualisé)

**Signature du responsable légal :**

*J'accepte de recevoir des informations de l'accueil de loisirs par mail (info inscriptions/ateliers/stages...)*

**Merci de Prévoir :**

- La présente **fiche recto verso** dûment complétée et signée des 2 cotés.
- Les copies des **vaccins OBLIGATOIRES en collectivité** (carnet de santé ou document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations)
- Un justificatif de domicile récent attestant que vous résidez sur la commune.
- Une attestation d'assurance pour les activités périscolaires

# Accueil de loisirs Péri-scolaire

## Mercredis 2024-2025

L'accueil de loisirs sera ouvert tous les mercredis des semaines scolaires de l'année 2024-2025, du mercredi 4 septembre 2024 au mercredi 2 juillet 2025.

Les inscriptions se font à l'année scolaire, votre enfant sera donc inscrit automatiquement les 36 mercredis de l'année 2024-25. Vous pourrez le désinscrire la moitié des mercredis en le décochant de son planning au plus tard le 28 du mois pour le mois suivant, toute action sur le planning est définitive. Vous devrez contacter le service du Pôle Enfance Jeunesse pour toute demande de modification.

La formule choisie reste la même pour toute l'année. Une fois par période (*de vacances à vacances*), une sortie journée est organisée, elle est proposée aux enfants inscrits en demi-journée, il n'y a pas d'accueil en ½ journée ce jour-là.

### **Horaires des 3 formules d'accueil proposées :**

1. En journée avec le repas, accueil entre 7h30 et 9h / départ entre 17h et 18h.
2. En matinée, accueil entre 7h30 et 9h / départ entre 11h45 et 12h (pas de repas possible).
3. En après-midi, accueil entre 13h30 et 14h / départ entre 17h et 18h (pas de repas possible).
  - Si sieste pour les 3 ans, arrivée à 13h possible (nous tenir informés)

### **Facturation :**

Toute réservation sera facturée, sauf en cas de présentation d'un certificat médical ou tout autre document attestant d'un cas de force majeure.

Le tarif est calculé en fonction du quotient familial établi par la CAF. Si vous ne fournissez pas de numéro d'allocataire le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

<b>TARIFS ALSH MERCREDIS</b> <small>en vigueur à ce jour</small>					
<b>RESIDANT SUR LA COMMUNE DE GUILHERAND-GRANGES</b>					
Tranches QF	½ journée	Journée avec repas	Tranches QF	½ journée	Journée avec repas
0 à 475	3.00 €	6.00 €	721 à 2000	7.20 € à 9 €	17.30 € à 20.00 €
476 à 720	3.00 €	9.00 €	2001 et +	13.00 €	22.00 €

Le paiement de vos factures peut se faire : de votre portail famille directement en ligne, au Pôle Enfance Jeunesse ou en prélèvement automatique (Mandat SEPA + RIB).

### **Autorisations :**

Je soussigné(e),

Autorise en cas d'urgence le transport de mon enfant : vers le centre hospitalier le plus proche par les services de secours (SAMU, pompiers) et autorise le corps médical à pratiquer les soins nécessaires.

Autorise les services municipaux à réaliser des photos de mon enfant : dans le cadre des activités péri-scolaires et à les utiliser sur les supports de communication de la ville.

Atteste que mon enfant possède une assurance péri-scolaire et m'engage à la fournir dès la rentrée.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur des services péri-scolaires et en accepte les termes.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés.

À Guilherand-Granges, le : \_\_\_\_\_  
**Signature du responsable légal :**